

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 26 mars 2025

11. Crédit d'engagement de CHF 468'000.- TTC pour la réfection du chemin de Blanchet comprenant les infrastructures et la superstructures – Décompte final : information (C. Ferrier)

Explications

Lors de sa séance du 16 juin 2021, le Conseil général avait approuvé la demande de crédit d'engagement de CHF 468'000.- TTC pour la réfection complète du chemin de Blanchet, comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux de surfaces, réseau d'électricité et télé-réseau) et la superstructure (revêtement).

Le montant des travaux estimés par le bureau d'ingénieurs se composait comme suit (montants TTC) :

Routes	CHF 204'000.-
Assainissement, eaux usées	CHF 144'000.-
Total routes, assainissement, eaux usées	CHF 348'000.-
Électricité, éclairage public	CHF 60'000.-
Télé-réseau	CHF 60'000.-
Total électricité, éclairage public, télé-réseau	CHF 120'000.-
Total	CHF 468'000.-

Les travaux se sont déroulés en automne 2021 et au printemps 2022.

Les montants TTC des études et des travaux se présentent comme suit :

Total routes, assainissement, eaux usées	CHF 275'922.-
Total électricité, éclairage public, télé-réseau	CHF 49'030.-
Total	CHF 324'952.-

Le Syndicat des eaux TLN a pris à sa charge les frais liés au renouvellement de la conduite d'eau potable ainsi que les travaux de fouilles associés.

Le crédit d'engagement n'a pour finir pas été entièrement dépensé. En effet, lors de la rentrée des offres, les montants pour les travaux de génie civil étaient particulièrement bas.

Conclusion

Le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 468'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement.